

COMMUNE DE CHAMPANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa réunion en date du 29 janvier 2009, le Conseil Municipal a étudié les points suivants :

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2009 :

Budget Principal :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2009, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 698 421 € pour la Section de Fonctionnement, et de 425 115 € pour la Section d'Investissement.

Budget Eau et Assainissement :

Le Budget Primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses, à 171 000 € pour la Section d'Exploitation et 90075 € pour la Section d'Investissement.

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait le point sur le recrutement de la future secrétaire de mairie qui devrait prendre ses fonctions début mars.

Par ailleurs le Maire porte à la connaissance du Conseil la démission de Madame Anita MEYNET de ses fonctions d'agent en charge de l'accueil des gîtes et de la cantine. Un appel à candidature en vue de son remplacement sera lancé dans les prochains jours.

DELIBERATION RELATIVE A LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer en vue de déterminer l'intérêt communautaire tel qu'il doit être défini par les conseils municipaux des communes membres des communautés de communes, notamment pour les actions de développement économique et touristique. Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes doit délibérer de façon concordante.

Après examen du projet de délibération soumis à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, le Conseil délibère conformément audit projet.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Le Conseil prend connaissance de l'évolution des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire et invite les parents dans la mesure du possible à scolariser leurs enfants dans la commune, afin de garantir le maintien des quatre classes actuelles. Il rappelle que les familles bénéficient depuis la dernière rentrée scolaire, matin et soir, des services de la garderie périscolaire ainsi que de la cantine dont il est rappelé que le service de préparation des repas ont engagé une procédure d'amélioration du service tant pour l'élaboration des menus que pour le dispositif de livraison des repas.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil prend connaissance de :

- L'état d'avancement du chantier du « Clos St-Martin »,
- Du projet de participation à l'opération de lutte contre la Mucoviscidose.
- D'une demande d'un commerçant pour l'accès à son site internet depuis le site de la commune.

URBANISME :

PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX :

Monsieur le Maire et ses adjoints donnent compte rendu d'une réunion d'information qu'ils ont eue avec les services de l'Équipement sur les modalités d'application de la P.V.R. (Participation pour voirie et réseaux).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Conseil ne souhaite pas préempter sur les ventes ci-après :

- ❖ Le Parc du Miroir / CONDAMIN-BERNARD-CHAPPUIS,
- ❖ SCI S.R.P. / SCI KALIMERA.